



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lois

Question écrite n° 119610

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en oeuvre de la loi n° 2000-196 du 6 mars 2000 instituant un défenseur des enfants. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 2 de ce texte, relatif à l'expiration du mandat de défenseur des enfants pour empêchement, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître la date envisagée pour la publication de ce décret, nécessaire à la pleine entrée en vigueur de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119610

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2047